

Envoyé en préfecture le 10/08/2023
Reçu en préfecture le 10/08/2023
Publié le 10 AOÛT 2023
ID : 001-210103602-20230807-2023_301-DE

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du lundi 7 août 2023

En exercice : 18 L'an deux mille vingt-trois et le sept août l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART

Présents : 12 Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 14 Absents excusés : Angélique NICOSIA, Emmanuelle LAURE (procuration à Michel BRULHART), Fabien JACQUET (procuration à Patrick DUMAS), Charline PERRIER

Absents : Claude MOREIRA, Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Elody BULLIARD

2023_030 – Objet : Emprunt auprès du Crédit Agricole Centre-Est dans le cadre des travaux d'extension de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de contracter un emprunt afin de financer les travaux d'extension de la boulangerie.

Après consultation de trois établissements bancaires, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole Centre-est pour un emprunt de 300 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole Centre-Est un emprunt de 300 000 euros.
- **APPROUVE** les caractéristiques de l'emprunt comme suit :
 - o Objet : financement d'investissement
 - o Montant du capital emprunté : 300 000 €
 - o Durée d'amortissement : 180 mois
 - o Taux d'intérêt : 4.25%
 - o Frais de dossier : 300 €
 - o Profil d'amortissement : échéances constantes
 - o Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

